

Paris, le 29 janvier 2014



Madame Marylise LEBRANCHU

Ministre de la Réforme de l'État, de la  
Décentralisation et de la Fonction Publique

80 rue de Lille  
75007 Paris

Madame la ministre.

Au cours de l'année 2010, la famille politique à laquelle vous appartenez s'était publiquement élevée contre le protocole « *Bachelot* » qui avait poussé notre profession à descendre dans la rue.

Nous dénonçons depuis, le passage en force du gouvernement de l'époque et l'injustice dont nous sommes victimes. Nos revendications restent les mêmes.

Depuis les élections présidentielles de 2012, nous vous avons adressé des courriers et vous avez reçu les copies de lettres adressées à madame M. Touraine, ministre de la santé.

Nous avons certes été reçus par une de vos conseillères ministérielles, Mme Sophie Leuret, le 23 octobre 2012, mais nous n'avons toujours aucun retour de cette entrevue. 2014 a été annoncée comme l'année de la réforme de la fonction publique.

Nous caressons tout de même l'espoir de ne pas être, une fois de plus, les grands oubliés de cette refonte.

Lors de l'inauguration du salon infirmier en octobre 2013, M. Touraine a déclaré qu'il « *conviendra de travailler sur les dispositifs qui permettront de reconnaître la pénibilité des métiers du soin dans la fonction publique hospitalière* ».

Fin 2013, lorsque les parlementaires ont adopté la notion de pénibilité, M. Touraine a alors qualifié cet événement d'« *avancée historique* ».

**Que penser du recul historique subit en 2010, allongeant de sept années notre service actif ?**

Monsieur Bernard Pêcheur a remis un rapport sur la fonction publique, travail préliminaire à la réforme annoncée.

Dans ce texte, Mr Pêcheur dénonce « *une progressive érosion de la grille des rémunérations avec tassement des carrières et de fortes inégalités entre corps* ».

Il préconise la nécessité « *d'offrir des carrières attractives* ».

Un des grands axes de son rapport est « *définir un cadre salarial motivant et assurer des parcours professionnels de qualité* ».

Ces différents éléments vont, à priori, dans le sens de nos revendications que ce soit au niveau de la reconnaissance de la pénibilité de la filière que de la reconnaissance indicielle de notre spécialité.

Notre profession est reconnue au niveau master par l'université mais reste très loin d'une reconnaissance salariale d'un niveau bac+5 rendant notamment notre spécialité beaucoup moins attractive dans la fonction publique.

Le différentiel indiciaire entre infirmier en soins généraux et infirmier anesthésiste s'amenuise de plus en plus et risque d'avoir, à terme, une incidence négative sur l'effectif de notre profession.

Comme nous l'avons signifié à M. Touraine, dans un courrier du 30 décembre 2013, le mutisme du ministère de la santé mais également celui du ministère de la fonction publique face à nos revendications historiques commence à excéder l'ensemble de la profession.

**Nous demandons que l'injustice infligée à la profession d'infirmier anesthésiste en 2010 et dénoncée alors par votre famille politique soit réparée.**

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Jean-Marc SERRAT  
Président du SNIA

Copie à Mme Marisol TOURAINE